

jeudi 3 février 2011

À Monsieur le Maire de Paris

Objet : lettre ouverte des membres-experts de la Commission du Vieux Paris

Monsieur le Maire,

Vous nous avez honorés de votre confiance en nous nommant à la Commission du Vieux Paris en qualité de membres-experts en juin 2008. D'abord sous la présidence de Colombe Brossel, puis sous celle de Danièle Pourtaud, nous avons eu à cœur d'examiner pendant près de trois années consécutives les dossiers patrimoniaux de tous ordres qui accompagnent l'actualité du renouvellement de la capitale. Dans un souci d'efficacité et d'indépendance de la commission, nous voudrions attirer votre attention sur des questions de formes et de méthode. Si l'on se réfère au « Fonctionnement et statuts de la Commission du Vieux Paris » mis à jour par le Conseil de Paris en juillet 2003, comment expliquer les diverses restrictions qui entravent et compromettent aujourd'hui le rôle de conseil, la crédibilité, voire l'utilité de cette instance ?

En juillet 2008, lors de son discours d'accueil aux membres fraîchement nommés, votre adjointe Colombe Brossel avait insisté sur l'utilité de se saisir et d'examiner les dossiers très en amont, de manière que la prise en compte des aspects patrimoniaux puisse être intégrée aux données des projets. Depuis quelques mois cependant, il apparaît que certains sujets d'importance sont écartés de l'ordre du jour ou présentés dans des délais tels que les membres sont mis devant le fait accompli, lorsque tout est scellé. Le désaccord survenu lors de la dernière séance du 24 janvier dernier entre la Présidente Danièle Pourtaud et dix des membres de la Commission offre une illustration aussi éclatante que fâcheuse de cet état de fait. Afin que la Commission du Vieux Paris retrouve une faveur momentanément écornée, il est nécessaire que soient réaffirmés les points suivants, par ailleurs contenus dans les statuts qui en régissent l'action souhaitée, et notamment :

- 1) Que l'ordre du jour des séances s'applique à coller fidèlement au déroulé de l'actualité patrimoniale de la capitale, et, le cas échéant, comme cela aurait dû être le cas pour les Serres d'Auteuil, en amont du projet considéré, c'est-à-dire au niveau de la faisabilité.
- 2) Qu'il soit admis corollairement qu'un membre-expert ait la faculté de faire inscrire à l'ordre du jour – dans un délai à prévoir – tel dossier dont l'urgence ou l'importance auraient échappé à la Présidente ou la Secrétaire générale de la Commission.
- 3) Qu'un bilan de l'impact des recommandations et vœux qu'exprime la Commission soit établi et débattu à des échéances régulières, ce qui n'est pas le cas actuellement. Ainsi, les membres pourraient s'appuyer sur une connaissance précise et sans cesse renouvelée de leur incidence sur un cadre de la production en constante évolution.

4) Que des séminaires de réflexion alternent avec l'examen de cas réels, de sorte qu'un corps de doctrine permette de progresser sur des thèmes complexes (patrimoine et logement social, reconversion d'équipements, patrimoine parisien versus patrimoine francilien, etc...) et de régler avec efficacité les cas de figure récurrents (surélévations, isolation par l'extérieur, trémies d'ascenseurs, etc ...).

Très désireux de poursuivre notre action en faveur d'une intégration toujours plus savante et contemporaine des préoccupations patrimoniales au sein de la croissance et du renouvellement urbains, nous espérons que vous nous ferez l'honneur d'entendre ce message, et qu'il fournira – notamment lors de votre venue parmi nous le 11 février prochain – l'occasion d'une réaffirmation de vos attentes vis-à-vis d'une Commission marquée au coin de l'intégrité et la sincérité d'intentions de chacun de ses membres.

Au vu de l'imminence des décisions qui doivent être prises, il va de soi qu'une manière de restaurer le climat de confiance qui prévalait jusqu'ici entre vos services et la Commission serait d'inscrire le dossier des Serres d'Auteuil à l'ordre du jour de cette séance du 11 février.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de notre profond respect.

Paris, le 3 février 2011

Jean-Pierre Babelon,  
Michel Balard,  
Henri Bresler,  
Jean-François Cabestan,  
François Chaslin,  
Mark K. Deming,  
Françoise Dubost,  
Françoise Hamon,  
Pierre Housieaux,  
Olivier de Monicault,  
Monique Mosser,  
Thierry Paquot,  
Pierre Pinon,  
et Christian Prévost-Marcilhacy,  
membres experts de la Commission du Vieux Paris